



UFCAC – FGTE CFDT
Monsieur Éric FERNANDEZ
~~Secrétaire national~~
5, rue Pleyel
93200 SAINT DENIS

Vos réf : EF 01 2021
Nos réf. : JFE/JJV/2021-017

Paris, le 4 mai 2021

Objet : Demande de versement de la prime Macron à l'ensemble des salariés de la propreté ferroviaire potentiellement exposés aux impacts de la Covid-19

Monsieur,

Nous avons examiné au sein de la Commission Sociale Manutention ferroviaire et du Bureau du SAMERA votre demande adressée par courrier du 25 mars concernant « le versement de la Prime Macron » en tenant compte des informations fournies par le rapport « Les travailleurs de la deuxième ligne : indicateurs de qualité de l'emploi et du travail et activités de branche » et des précisions apportées le 28 avril par le gouvernement sur les modalités de versement de la version 2021 de cette Prime Macron.

Le versement d'une prime Macron « pour les travailleurs de la deuxième ligne » relève de la seule décision des entreprises, y compris dans les 15 branches (dont la CCN Manutention ferroviaire ne fait pas partie) visées par le rapport susvisé. Toutefois, l'accord du 16 février relatif à l'agenda social de la branche Manutention ferroviaire 2021 à 2023 prévoit un certain nombre de négociations qui constituent autant de points permettant d'aborder les actions à entreprendre pour la revalorisation des métiers et salariés de la branche. Ceci est particulièrement le cas pour les négociations suivantes :

- Conditions de travail, GPEC, prise en compte de la pénibilité du travail, gestion des fins de carrières dont indemnité de fin de carrière (2ⁿ semestre 2021),
- Formation professionnelle et VAE (janvier-février 2022),
- Égalité professionnelle (2nd semestre 2022),
- Classifications (2nd semestre 2023).

Lorsque le(s) décret(s) concernant ce dispositif sera(ont) publié(s), nous pourrons examiner en CPPNI Manutention ferroviaire l'opportunité de mise en place au niveau branche de « l'accord de méthode » évoqué par le Ministère du travail dans son communiqué du 28 avril dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François ESCRIVA
Président de la Commission sociale Manutention ferroviaire

Tél : 01 74 30 97 73

16 Avenue Daumesnil – 75012 PARIS
dg@syndicat-samera.fr SIRET 784 408 189 00032